

L'ajournement

devant le CRTC pour se plaindre de son sort et réclamer des hausses de tarifs.

Je signale qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le temps alloué à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES DOUANES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE TOURISME DE L'IMPOSITION AUX CITOYENS AMÉRICAINS DE DROITS JUGÉS EXCESSIFS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, mardi dernier, j'ai eu l'occasion, à la Chambre, de poser des questions au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et au ministre du Revenu national (M^{lle} Bégin).

Nous savons que le déficit au compte touristique s'accroît chaque année. Pour le premier trimestre de l'année en cours, il a atteint les 410 millions de dollars, soit plus qu'aucun des déficits annuels antérieurs à 1975. Comme je l'ai dit, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre du Revenu national. Le ministre a semblé indiquer que le problème tenait à ce que, soudainement, trop de Canadiens vont à l'étranger plutôt que de visiter leur propre pays. C'est peut-être cela, mais des faits m'ont été signalés qui semblent indiquer qu'essentiellement, le problème est tout autre.

Dans ma question supplémentaire, j'ai demandé au ministre du Revenu national pourquoi les agents d'accise de son ministère donnent l'impression qu'ils observent une politique de harcèlement à l'endroit des touristes américains, qui ne peut être qualifiée que de chasse aux sorcières, dans le calcul des droits de douane et d'accise, par exemple, sur les denrées américaines achetées par des citoyens américains pour consommation au Canada, ou encore sur les embarcations de fabrication américaine employées par des Américains au Canada, ainsi que sur les voitures immatriculées aux États-Unis dont ils font usage au Canada. Le ministre a répondu qu'elle ignorait qui étaient les électeurs que je représentais, qu'elle ne pouvait pas traiter de généralités et qu'elle voulait avoir des détails précis. Je tiens à lui apprendre que je représente les électeurs de la circonscription de Parry-Sound-Muskoka qui est considérée comme le paradis des vacanciers.

● (1800)

J'aimerais également lui rappeler que d'autres régions du Canada tirent une bonne partie de leurs revenus du tourisme américain. J'ai reçu des plaintes par écrit et par téléphone. Une de mes électrices qui possède un camp de pêche sur le lac Nipissing m'a écrit que trois de ses clients américains s'étaient plaints à elle. Ils étaient venus passer la fin de semaine au Canada avec des amis pour faire la pêche. Ils avaient emporté

[M. Symes.]

avec eux des denrées alimentaires achetées aux États-Unis, représentant une valeur d'environ \$40. Ils ont été traités d'une manière humiliante et extrêmement grossière à la frontière et ils ont été obligés de payer \$6 de droits de douane sur ces marchandises. Ils étaient irrités parce qu'ils avaient été traités un peu comme des contrebandiers.

La loi autorise les touristes à importer en franchise de la nourriture pour deux jours. Cette question est laissée à la discrétion du douanier. J'ai de la peine à croire qu'avec \$40 de nourriture on puisse avoir plus que la ration de trois hommes pour deux journées, si l'on songe au prix de la nourriture à l'heure actuelle. Ces gens disent qu'ils ne reviendront pas. Je ne crois pas que c'est à cause du \$6 mais plutôt pour le principe de la chose.

Dans le deuxième cas, il s'agit d'un Américain qui vient au Canada depuis 1961. Il demeure en Floride. Il y a six ans, il a acheté un hôtel de villégiature dans le parc Algonquin. C'est une très bonne affaire. Elle a un chiffre d'affaires de plus d'un quart de million de dollars par année et représente un très grand atout pour la localité. Chaque année, le propriétaire de cet hôtel vient passer l'été au Canada avec sa voiture. Il a également deux camions. Il en loue un au Canada, l'assure au Canada et l'utilise pour son commerce. L'autre camion, il l'a acheté au Canada, l'assure au Canada, et le reste. Il utilise ces deux camions pour les fins de son hôtel.

Il est allé à l'un des bureaux de douane pour dédouaner des colis en provenance des États-Unis. Il lui a fallu payer des droits de douane. L'agent des douanes a alors remarqué que sa voiture portait une plaque d'immatriculation des États-Unis. Il n'a rien dit mais quelques jours plus tard notre homme recevait un appel téléphonique. Il s'est fait dire en des termes non équivoques qu'il ne devait pas utiliser sa voiture pour son commerce, même pas pour venir chercher des colis au bureau des douanes ou son propre courrier. On l'a de plus prévenu qu'il était la seule personne à pouvoir conduire sa voiture. Même sa femme n'avait pas le droit de la conduire. On lui a dit que, s'il commettait la moindre infraction, sa voiture serait saisie.

On lui a intimé l'ordre de retourner à ce bureau des douanes au plus tard vendredi, c'est-à-dire demain. Inutile de dire qu'il ne savait plus que faire et c'est pour cela qu'il est entré en rapport avec moi. Je viens de lui téléphoner il y a une demi-heure. Il est retourné au bureau des douanes. Il m'a dit qu'il a été surpris de l'amabilité avec laquelle il a été reçu. On lui a donné un permis et il n'y a plus de problème pour cette année. Mais, toute cette affaire démontre qu'il y a dans le service des douanes et de l'accise des fonctionnaires zélés qui créent une impression déplaisante chez les touristes. Je suis sûr que les députés vont en entendre parler plus d'une fois.

Beaucoup d'Américains qui possèdent des embarcations les ont apportées avec eux au Canada depuis plusieurs années. Ils les ont apportées à leur chalet ou à leur maison de vacances et ils les laissent là. Très souvent ils les laissent dans un port de plaisance. Dans certains cas, ils les laissent à leur chalet, et ils rentrent chez eux à la fin de la saison estivale. Mais ils se servent de leurs bateaux à chaque année.